



COMPTE RENDU DU CHS CT DES FINANCES DU NORD DU 15/06/2016

DECLARATION LIMINAIRE

Si la CGT a choisi de siéger aujourd'hui ce n'est pas, n'en déplaise à Mr Hollande, parce que « ça va mieux » bien au contraire tout indique que pour une grande majorité de français les moins aisés, c'est de pire en pire. Il faut être autiste pour ne pas s'en rendre compte et pourtant le gouvernement enfermé dans sa tour d'ivoire continue de s'obstiner à aggraver la situation en généralisant la précarité sociale. C'est ces mêmes français qui étaient hier encore massivement dans les rues parisiennes pour essayer de se faire entendre d'élus censés les représenter et non être à la botte des lobbys patronaux et financiers.

Non si la CGT a choisi de siéger malgré ce contexte délétère c'est uniquement parce qu'elle se refuse à laisser les mains libres aux directions pour faire avaliser des projets dévastateurs pour les conditions de travail des agents des finances sans que la majorité de leurs représentants n'aient leur mot à dire.

Pour autant nous le réaffirmons la lutte pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents des finances va continuer et s'amplifier, car il n'y a pas d'un côté les revendications des agents de la fonction publique et de l'autre une loi de casse du code du travail qui ne concernerait que les salariés du privé. C'est aux mêmes logiques, aux mêmes choix, aux mêmes politiques libérales que nous sommes tous et toutes confrontés-es.

Évidemment, rien ne nous est épargné de la part de ce gouvernement, du Medef et des médias qui les servent : Culpabilisation, insultes ignobles allant jusqu'à comparer les grévistes à des terroristes, accusations de sabotage économique, tentatives d'opposition des victimes des inondations ou des amateurs football aux grévistes, voilà ce qui fait la « Une » permanente d'une actualité préfabriquée.

Cette démarche n'a qu'un seul but : masquer l'entreprise de régression sociale qui est à l'œuvre à la fois sous l'égide du projet de loi travail mais tout autant avec les attaques contre le statut général des fonctionnaires comme PPCR, RIFSEEP ou dernièrement le rapport Laurent.

Réorganisation des structures de contrôle fiscal de la DRFip 59

Force est de constater que les agents de la Drfip 59 et leurs représentants CGT sont de grands visionnaires puisqu'ils avaient anticipé la disparition de la 6e BDV et du SCRA alors même que le 17 mars 2016 la direction affirmait « qu'elle ne pouvait laisser dire une telle chose ». Quel jeu de dupe !

Cela étant la CGT se félicite que la direction reconnaisse enfin que ces projets entraînent de fait des modifications des conditions d'exercice des métiers puisqu'ils sont présentés au CHSCT. Cela légitime bien entendu l'action engagée par la CGT auprès du tribunal administratif sur ces dossiers.

► La CGT a demandé a savoir pourquoi c'est la 6e BDV qui a été sacrifiée, la direction répond qu'il s'agit uniquement d'un effet d'aubaine par rapport a la situation actuelle de la 6e qui est la brigade qui pose le moins de problème logistique et géographique pour un éclatement et qu'aucun des critères évoqués au GT du 28/10/2015 (charges fiscales, enjeux et risques fiscaux) n'ont été pris en compte.

► A la question de savoir qui prendra en charge son secteur actuel la direction indique que toutes les brigades ayants des compétences départementale cela ne posera pas de problème.

► Sur le sujet de la mise en place des brigades de 10 vérificateurs que nous estimons ingérables (130 affaire pour un chef de de brigade ce sera de l'abattage). La direction répond qu'aucune remarque de ce genre ne leur est remontée de la part des chefs de service mais qu'en tout état de cause la taille ne dépassera pas 10 vérificateurs. Pourtant après vérification ce fait a été indiqué à deux reprises lors de dialogues de gestion entre la DRFIP et les chefs de brigade ... oubli ? Mensonge ?

► Enfin la direction accède notre demande que l'ensemble des vérificateurs de l'ex 6e BDV gardent leur bureau actuel.

► Bien évidemment les représentant CGT se sont prononcés contre cette réorganisation qui en réalité est une destruction de service.

Création d'un pôle de Traitement des Déclarations Rectificatives à la DRFIP Nord.

Comment ne pas faire le parallèle entre la création d'un service pour les repentis, exilés fiscaux et les suppressions de trésoreries prévues par la DRFIP Nord au 1er janvier 2017 dont 3 gèrent des quartiers dits prioritaires pour la politique de la ville. Les orientations et Les priorités sont ainsi clairement affichées. Afin de renforcer le STDR, on prélève des moyens qui étaient jusque la dévolus aux aux moins favorisés de nos concitoyens. La CGT en tire un enseignement : là où il y a des moyens cela fonctionne ! Là où le ministre n'en met pas, c'est qu'il ne veut pas que cela marche !

La CGT est de plus en plus critique sur l'existence de ce service, même si l'argent rentre ! On a du mal à comprendre pourquoi une structure calibrée initialement sur la seule IDF, comprend maintenant 13 antennes sur toute la France. C'est l'équivalent de 10 brigades.... De plus, les contribuables ne sont pas obligés de rapatrier leur capitaux en France. On ne leur demande pas de participer à l'effort national... ! Selon la Direction nous aurions le système de régularisation le plus sévère de l'OCDE. Donc, plus on est sévère et plus cela marche ! Pour la CGT cela prouve que l'on pourrait encore aggraver les sanctions !

Toute la question est celle du contrôle postérieur... Nous sommes inquiets sur les capacités à le faire. En effet, le STDR intervient dans un contexte de suppressions de brigades, ce qui signifie que l'on supprime des moyens au contrôle fiscal.

► La CGT se demande pourquoi la date de 2017 est si importante pour terminer les traitements mais n'obtient pas de réponse. Sur la méthodologie de traitement des dossiers la direction reste également assez vague.

► Pour le pôle lillois, la CGT demande des précisions sur les modalités concrètes d'appel à candidature et sur l'avenir des collègues, car ces structures sont qualifiées de provisoires ? La direction répond qu'il va s'agir

de détachements de 10 cadres A et 2 B qui seront compensés dans les services d'origine par des renforts sans plus de précision.

► Si la CGT se félicite malgré tout d'une création de service elle fait le constat que trop de questions restent donc en suspens concernant les conditions de travail au sein du STDR et décide donc de s'abstenir tout en demandant qu'une visite du CHSCT soit organisée sur site.

Présentation des DUERP et PAP de la DRFip.

La CGT prend acte de la méthode employée pour collationner les Risques qui si elle n'est pas encore parfaite tant à aller dans la bonne direction et ce en grande partie grâce à l'investissement des agents de prévention.

Pour autant, si la CGT admet avoir été consultée elle a pourtant le sentiment de ne pas avoir été toujours entendue notamment pour la mise en place du PAP. En effet, si les mesures de prévention proposées semblent dans la plupart des cas cohérentes, le PAP n'est absolument pas à la hauteur des enjeux pour ce qui concerne les RPS. Nous nous étonnons que ceux-ci soient au mieux classés en risque B c'est à dire par exemple au même niveau que le manque d'hygiène dans les toilettes d'une trésorerie. Ce simple exemple démontre les limites de cet exercice.

Mais le plus édifiant à ce sujet est la légèreté des mesures de prévention proposées et qui consistent dans de simples mesures « organisationnelles » visant à faire reposer la responsabilité des risques sur les seules épaules des chefs de service qui ne sauraient pas manager correctement leurs équipes. Charge à eux donc de déshabiller Pierre pour habiller Paul en espérant que ce dernier supportera mieux que son collègue la charge de de travail et en sachant qu'au pire on modifiera l'organigramme l'année suivante, si le DUERP l'exige.

De qui se moque-t-on ? La réponse face aux RPS c'est d'adapter le travail à l'homme comme l'exige le code du travail. Pour cela deux possibilités : soit réduire les missions et le réseau, c'est la solution vers laquelle la direction a choisi de s'orienter et qui revient à priver les citoyens de leur droit à un service public de qualité et de proximité auquel ils sont comme les agents particulièrement attachés. L'autre solution, la plus évidente, et que pourtant la direction fait semblant de croire irréaliste, est de mettre les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions dans des conditions de travail optimum.

Oui pour préserver la santé des salariés, ce qui est une obligation légale de nos directeurs, il faut arrêter les suppressions d'emploi il faut recruter à hauteur des besoins.

Non le financement de ces mesures n'est pas impossible, il suffit juste de faire le choix de l'humain et de sa santé et non celui du capital et de la finance.

► La CGT a donc décidé au vu de tous ces constats d'émettre un avis négatif au DUERP et au PAP 2016 de la DRFip.

Exposition des agents de la surveillance aux gaz échappements des véhicules routiers pour ceux en postes au Tunnel sous la Manche et au Terminal Car Ferry de CALAIS

Lors de l'élaboration du DUERP de la Douane, de nombreux agents de la surveillance ont fait part de leur crainte quant à la nocivité des gaz d'échappement inhalés notamment sur les points fixes (comme au Tunnel sous la Manche ou au Ferry à Calais).

Des mesures de concentration en polluants dans l'air ambiant des locaux de travail ont été réalisées sur crédits CHSCT par la SOCOTEC les 2 et 3 novembre 2011 au Terminal car ferry de Calais et au Tunnel sous la Manche. Le rapport correspondant du 16 janvier 2012 mentionne que pour tous les paramètres mesurés aucun dépassement n'a été détecté à des concentrations significatives pour présenter un risque pour la santé des travailleurs ; la majorité des composés (monoxyde de carbone...)n'ayant pas été détectés. Il précise cependant que ces résultats ne sont représentatifs que d'une exposition lors de conditions météorologiques défavorables (venteuses et pluvieuses) et ne pourraient être utilisés comme représentatif des résultats lors de conditions d'ensoleillement et de vents faibles.

Les sites concernés ayant depuis connu une montée en charge de l'activité la direction propose d'effectuer de nouvelles analyses d'air sur ces points fixes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aubettes, lors de grandes affluences et avec une météo clémente (c'est à dire sans vent ce qui est très rare sur les sites concernés).

► Au vu du coût des devis proposés pour la réalisation de cette seconde analyse (de 18 000 à 45 000 €) et du manque de garantie quant à

l'exploitation possible de ses conclusions, la CGT a proposé que le financement soit pris à part égale par l'administration et par le budget du CHSCT. Le président a alors décidé de reporter ce point pour évaluer la faisabilité de ce cofinancement.